



**Gaz butane**

**Le ministère du Commerce veille à l'application des nouveaux prix**

Des agents du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale ont effectué mardi 23 août des contrôles inopinés à certains points de vente de gaz butane. L'objectif est de vérifier l'application des nouveaux prix fixés par le gouvernement. La démarche s'inscrit dans le cadre du « renforcement de ...



PAGE 5

**INCLUSION FINANCIERE**



**Echos des bénéficiaires des produits FNFI**

**Dermame Dehina, s'émancipe avec le produit APSEF du FNFI**

Le microcrédit joue un rôle capital en matière d'autonomisation des femmes. Il aide à susciter un regain de respect pour les femmes et à renforcer leur indépendance et leur participation dans ...

PAGE 2

**REPORTAGE**



**Normes internationales ISO 24521, ISO 30500 et ISO 31800**

**Atelier de renforcement de capacités pour des acteurs de l'assainissement à Lomé**

Les acteurs de l'assainissement autonome provenant des structures et départements ministériels, du secteur privé, des associations de consommateurs, de la société civile et des partenaires de soutien dans la mise en œuvre des ...

PAGE 11

**ARTS & CULTURES**

**Littérature**

**Des cheveux et des ongles, le long chant rituel de Patron Henekou**

Contrairement au précédent recueil, Souffles d'outre-cœur (2017), Des cheveux et des ongles se caractérise par une plus grande effusion de mots. Les poèmes sont généralement plus épais ...

PAGE 9



**Echos de la 72e session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique**

**Le chef de l'Etat s'est entretenu avec Minata Samaté Cessouma**

Au Togo dans le cadre de la 72e session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, la Commissaire de l'Union africaine à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, a été reçue le mercredi 24 août par Faure Gnassingbé au Palais de la présidence de la République ...

PAGE 3

**DERNIERES HEURES**

**Le gouvernement fixe le taux, les modalités de recouvrement et d'affectation de la redevance de régulation du système des marchés publics**

Le Conseil des ministres a examiné et adopté ce jeudi 25 août 2022, un projet de décret fixant le taux, les modalités de recouvrement et d'affectation de la redevance de régulation du système des marchés publics.

S'inscrivant dans la continuité des réformes visant à améliorer le climat des affaires et le cadre normatif de la commande publique, le présent projet de décret vise à baisser le taux de la redevance des marchés publics.

Ainsi, ce taux de redevance des marchés publics passe de 1,5% à 0,75% du montant des marchés hors taxes. Cette baisse significative permettra d'alléger le poids des charges des opérateurs économiques et titulaires d'un marché public.

Ces redevances permettront en outre de renforcer les capacités du système des marchés publics et de garantir l'autonomie financière des organes de gestion des marchés publics. Ces ressources aideront à assurer une efficacité de ces organes dans leurs différentes missions.

**PIA** Au service de l'industrialisation du Togo

Partenariat Public Privé : ARISE 65% • République Togolaise 35%

- 400 Ha d'Ecosystème Industriel (Transformation Agricole)
- Port Sec - 150 000 TEU, Espace d'Entreposage - 60 000 m<sup>2</sup>
- Parc à Camion - Capacité de 484 camions
- Premier Parc Textile en Afrique de l'Ouest (du coton au vêtement)
- Parc Solaire - 380 MW d'Energie
- Développement Durable - Recyclage - Zéro Carbone
- Cuichet Unique regroupant 26 Autorités Administratives Nationales

Route Nationale N°1, Région Maritime - Togo - BP 12877 - +228 2288 0710 | pia@arise.net | www.pia-togo.com

	<p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Marchés publics Le taux de redevance baisse de 1,5% à 0,75% du montant des marchés hors taxes</p> <p>P 5</p>	<p>Gaz butane Le ministère du Commerce veille à l'application des nouveaux prix</p> <p>P 5</p>	<p>Santé et bien-être Les grandes pratiques de la médecine alternative à expérimenter</p> <p>P 10</p>
--	--	--	---

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

### Dermane Dehina, s'émancipe avec le produit APSEF du FNFI

Le microcrédit joue un rôle capital en matière d'autonomisation des femmes. Il aide à susciter un regain de respect pour les femmes et à renforcer leur indépendance et leur participation dans le cadre de la communauté et du foyer. C'est grâce au produit Accès des Pauvres aux Services Financiers, APSEF du Fonds National de la Finance Inclusive, FNFI, que dame DERMANE Dehina, s'est émancipée. Revendeuse d'épices dans le marché de Bafilo, elle participe activement aux charges de la cellule famille. Retour sur son histoire dans ce numéro Echos des Bénéficiaires du FNFI

Il y a quelques années, personne n'aurait parié sur la réussite de DERMANE Dehina. Fille d'un père cultivateur et d'une mère revendeuse d'épices, elle a quitté les bancs du lycée en classe de 5ème. Quand sa mère quitte Bafilo au début des années 2000, DERMANE Dehina n'avait pas d'économies, mais elle décide de reprendre l'activité de cette dernière : la revente d'épices et de produits conditionnés. Malgré son courage et sa témérité, les débuts furent difficiles. « Je n'avais pas de ressources. Et il fallait toujours attendre d'avoir vendu tous mes produits pour pouvoir en acheter d'autres. C'était compliqué à gérer. », confie-t-elle. Et elle complète : « Un jour, un ami de mon mari nous a expliqué que sa femme avait agrandi sa petite boutique grâce à un produit du FNFI. Nous avons alors décidé d'essayer de faire la même chose. Mais, personnellement j'ai été découragée par une proche qui évoquait une

certaine pression pour le remboursement. Au lieu d'aller prendre les bonnes informations moi-même, j'ai suivi ses conseils ».

Pourtant, 2 ans après, DERMANE Dehina se fait aborder sur la place du marché par la présidente des commerçantes, qui l'invite pour une réunion. Elle décide d'y aller, et ce fut le départ d'un nouveau cap pour sa vie. En effet, cette rencontre était organisée par la Fédération des Bénéficiaires des Services Financiers (Febesef), section de Bafilo. « Je pense que c'est la meilleure décision de ma vie. Quelques mois seulement après cette rencontre, j'ai obtenu mon premier crédit FNFI. C'était le produit APSEF. Avec cet argent, j'ai renforcé mon activité ». Petit à petit, elle s'est faite une clientèle fidèle grâce à son sérieux, sa minutie et son tempérament agréable.

L'histoire de DERMANE Dehina montre que lorsque

les femmes ont les moyens de saisir les opportunités et de renforcer leur résilience grâce aux services financiers, elles réussissent à s'autonomiser. « Depuis, j'ai obtenu d'autres crédits avec le produit APSEF, ce qui m'a permis de remplacer mon vieux matériel et même de diversifier mes produits. Et comme j'achète plus de produits à la fois, je les paie moins cher, ce qui augmente mes bénéfices », affirme-t-elle avec sourire.

L'émancipation des femmes est le moyen le plus sûr d'améliorer la vie de tous. Non seulement, DERMANE Dehina contribue désormais de façon importante aux revenus du ménage, mais c'est aussi elle qui veille à la bonne marche des études de ses 5 filles. « Aujourd'hui je peux affirmer que le FNFI a amélioré notre vie. Toutes nos 5 filles sont scolarisées et je veille à ce qu'elles ne manquent de rien pour réussir à l'école ».

Malgré cette réussite,



DERMANE Dehina

DERMANE Dehina ne manque pas d'ambition pour le futur. Non seulement, elle veut continuer à contribuer à la pérennité des moyens de subsistance de sa famille et de sa communauté, mais elle rêve grand pour son activité. Et pour y parvenir, elle compte sur le FNFI et ses produits. « Dans les prochaines années, je voudrais améliorer mon

activité. J'aimerais voyager, découvrir d'autres épices que je vais proposer à ma clientèle. Je voudrais aussi avoir un emplacement plus grand et plus moderne. Et pourquoi pas plus tard, cultiver certains de mes matières premières moi-même. Je sais qu'avec le FNFI c'est possible », conclue-t-elle.

**Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel**



**fnfi**  
Fonds National de  
la Finance Inclusive

**tm**

Récupéré N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatine  
E-mail : atogomatine@gmail.com  
Site web : www.togomatine.tg  
Tw: @togomatine1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web:  
Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla

Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## 72e session de l'OMS-Afrique

# Accélérer la mise en place de l'Agence africaine des médicaments

La 72e session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique prend fin aujourd'hui à Lomé. Au cours des travaux qui ont démarré le lundi 22 août dernier, le Togo et ses partenaires ont réaffirmé leurs engagements à ne pas faiblir dans la lutte contre les faux médicaments sur le continent africain. L'accélération de la mise en place de l'Agence africaine des médicaments est indispensable.

Le 23 août 2022, il y a eu une session consacrée à la mise en place d'une approche collaborative et intégrée dans la lutte contre les médicaments de qualité inférieure et falsifiés. Le but de cette initiative est de mettre fin aux inégalités d'accès aux médicaments de bonne qualité par une meilleure collaboration entre les différents acteurs. L'activité qui a réuni plusieurs intervenants de haut rang, a été l'occasion de partager les dernières informations actualisées sur le phénomène et les meilleures pratiques mises en œuvre pour une lutte efficace. Par ailleurs, les pays du continent qui ne l'ont pas encore fait ont été une nouvelle fois invités à rejoindre le combat

en ratifiant le traité de l'Agence africaine du médicament dont la concrétisation a été abordée. C'est un idéal qui ne devrait en principe pas avoir des difficultés à obtenir l'adhésion de tous les pays africains. Il est inconcevable qu'on dise aujourd'hui que l'Afrique, en cas de problèmes sanitaires doit attendre qu'on lui envoie des médicaments et autres consommables médicaux de l'étranger. C'est à une telle aberration que l'on a assisté durant la pandémie du coronavirus.

On doit tirer des leçons de cet épisode. Des initiatives sont en cours pour produire les médicaments, notamment les vaccins sur le sol africain (Afrique du



Photo de famille des officiels

Sud, Rwanda). Sauf que, encore une fois, il s'agit de firmes pharmaceutiques étrangères qui se délocalisent en Afrique. L'Afrique doit prendre en main son système de santé, tout comme d'ailleurs tout ce qui concerne le développement et le vécu des Africains. L'Agence africaine des médicaments devrait exister et être opérationnelle depuis longtemps. Mais, mieux vaut tard que jamais.

Il faut que les pays africains avancent rapidement sur cette réforme. Lors de l'ouverture de la 72e session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, le président de la République togolaise Faure Gnassingbé a exhorté les Etats à rejoindre l'initiative de Lomé contre les faux médicaments.

« Le réseau des faux médicaments ou de qualité inférieure est étroitement lié à

d'autres réseaux », a souligné le professeur Moustafa Mijiyawa, ministre togolais de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins. Selon l'OMS, 70% des médicaments sur le continent sont importés, ce qui favorise des circuits de trafic parallèles et la falsification. Les pays africains ont tout intérêt à se mettre ensemble et à travailler vite.

**Edem Dadzie**

## Echos de la 72e session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique

# Le chef de l'Etat s'est entretenu avec Minata Samaté Cessouma

Au Togo dans le cadre de la 72e session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, la Commissaire de l'Union africaine à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social a été reçue le mercredi 24 août par Faure Gnassingbé au palais de la présidence de la République.



Minata Samaté Cessouma et Faure Gnassingbé

Après Matshidiso Moeti et Tedros Adhanom Ghebreyesus, c'était le tour de Mme Minata Samaté Cessouma, Commissaire de l'Union africaine à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, de s'entretenir avec le président de la République.

D'après les informations publiées par le chef de l'Etat sur sa page Facebook, les discussions ont permis aux deux personnalités de passer en revue les différents enjeux du système sanitaire sur le continent,

mais également des questions relatives à la situation politique, sécuritaire et humanitaire.

« On a fait le lien entre la nécessité d'aller vers la paix, la sécurité et la stabilité, mais aussi les questions de santé et humanitaires. Parce que si la situation n'est pas stable dans un pays, on ne peut pas parler de développement, de mettre fin aux situations humanitaires sur le continent », a-t-elle indiqué à la fin de l'entrevue.

**Avec  
republiquetogolaise.com**

LOME-MA-0272029NCA

**SIGNIFICATION DE LA GROSSE DE LA CONVENTION DE COMPTE COURANT EN DATE DU 28 AOÛT 2020 AVEC COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE**

Le deux mille vingt-deux  
 le Vingt-neuf (29) Août à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ minutes ;

**COPIE**

A la requête de la **BIA-Togo**, Société Anonyme au capital de 10 000 000 000 FCFA, ayant son siège social sis à Lomé 13, Avenue Sylvanus Olympio, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TG-LOM 1981 B 1156, modifié sous le numéro TG-LOM 2021 M 0051 ; B.P : 346 Lomé ; Tél : (228) 22 21 32 86 ; Fax : (228) 22 22 02 38, représentée par son Directeur Général, Monsieur Faissal CHAHROUR, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité au siège de la Banque ;

Assistée de Maître **MONNOU Tiburce**, Avocat au Barreau Nationale du Togo, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : [contact@monnott.com](mailto:contact@monnott.com) ; au cabinet duquel domicile est élu pour les besoins de la présente procédure et ses suites ;

Fait,  
**Nicolas Mo Basile Anani AMEKU/C**  
 Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite ville, 5, Rue Marchal Bagnat Place **ANANI SANKO** Soussigné

Signifié et laissé à :  
**Madame BEBLEADZI épouse KINNENON Mawulawoe Ablavi**, Promotrice des Etablissements **GOO KANDOEN**, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Amadahomé, Tél. : 92 39 52 08, où étant et parlant à : *La requête a été faite en vertu de l'article 153 du C.P.C. prononcé à la signification de la grosse de la convention de compte courant en date du 28 août 2020 avec commandement aux fins de saisie immobilière par affichage à la porte de l'exploit du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN dirigé par le Vice-Président dudit Tribunal et ce suivant, ordonnance n° 2022/01 du 21 Août 2022.*  
 Copie de la grosse de la convention de compte courant en date du 28 août 2020, à laquelle est annexée copies de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 22 novembre 2021 et de l'exploit de sa signification.

La présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit.

De suite à même requête j'ai, huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, agissant en vertu de la grosse de la convention de compte courant en date du 28 août 2020, à laquelle sont annexées copies de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 22 novembre 2021 et de l'exploit de sa signification, et du pouvoir spécial en date du 03 juin 2022 dont copies sont jointes au présent acte ;

Fait commandement à Madame **BEBLEADZI épouse KINNENON Mawulawoe Ablavi**, Promotrice des Etablissements **GOO KANDOEN**, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Amadahomé, Tél. : 92 39 52 08 ;

1

①

LOME-MA-0272029NCA

D'apposer son visa sur les présentes et lui ai remis également une copie pour publication, ce à quoi il m'a répondu :

**SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'ELLE N'EN IGNORE**

Et, je lui ai laissé, étant et parlant comme ci-dessus, copie de la grosse de la convention de compte courant en date du 28 août 2020, à laquelle sont annexées copies de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 22 novembre 2021 et de l'exploit de sa signification, et du pouvoir spécial en date du 03 juin 2022 ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : 50.000 FCFA.

Et : (04)  
 - Copie de la grosse de la Convention de compte courant en date du 28 août 2020  
 - Copie de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 22 novembre 2021  
 - Copie de l'exploit de signification de la lettre d'arrêté et de clôture du compte  
 - Copie du pouvoir spécial en date du 03 juin 2022

L'Huissier,  


3

③

LOME-MA-0272029NCA

De payer des mains de moi, Huissier susdit et soussigné, ayant mandat de recevoir et de délivrer bonne et valable quittance, pour le compte de ma requérante, ou des mains de son Conseil ci-dessus indiqué, au plus tard dans un délai de vingt (20) jours à compter de la présente signification la somme de Quatre-vingt-huit millions deux cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-sept (88 238 987) francs CFA, en principal, intérêts et frais de recouvrement sous réserves des intérêts à échoir ci-après détaillée :

Créance principale	74 673 238 FCFA
Intérêts de droit : 4% du 1 <sup>er</sup> mai au 31 mai 2022	253 684 FCFA
<b>SOUS TOTAL I (Créance principale + Intérêts de droit)</b>	<b>74 926 922 FCFA</b>
Frais de recouvrement (15%)	11 239 038 FCFA
TVA sur frais de recouvrement (18%)	2 023 027 FCFA
<b>SOUS-TOTAL II (SOUS TOTAL I + frais de recouvrement + TVA sur frais de recouvrement)</b>	<b>88 188 987 FCFA</b>
Coût du présent acte	50 000 FCFA
<b>TOTAL (sous réserve des intérêts à échoir)</b>	<b>88 238 987 FCFA</b>

L'avertissant que faute de payer dans le délai ci-dessus imparti la somme sus-indiquée, le commandement sera transcrit à la conservation foncière et vaudra à partir de sa publication saisie réelle de l'immeuble urbain bâti, objet du titre foncier n°11 657 publié au Livre foncier de la République Togolaise sous le Volume 59 Folio 111, appartenant à madame BEBLEADZI épouse KINNENON Mawulawoe Ablavi, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de quatre ares quarante-trois centiares (4a 43ca), sis à Lomé, Tokoin Dogbéavou Abovev, limité au Nord et à l'Est par les lots N°s 74 et 73 et un terrain non immatriculé, au Sud par la collectivité Akakpovi Apénouvon et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte avec toutes ses aisances, dépendances, et appartenances, sans aucune exception ni réserves ;

Je lui ai en outre indiqué que l'expropriation sera poursuivie au Tribunal de Première Instance de Lomé sous la constitution de Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le Centre Aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06 Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : [contact@monnott.com](mailto:contact@monnott.com) au cabinet duquel domicile est élu par le créancier poursuivant, la BIA-Togo SA, représentée par son Directeur Général, et j'ai avisé que tous actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie devront être délaissés au cabinet de Maître Tiburce MONNOU dont l'adresse est ci-dessus précisée ;

La présente notification lui est faite à toutes fins utiles que de droit.

J'ai, ensuite, requis :  
**Monsieur le Conservateur de la propriété foncière**, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres, Division de la Conservation Foncière, où étant à ses bureaux et parlant à :

2

②

LOME-MA-0272029NCA

**SIGNIFICATION DE LA LETTRE D'ARRETE ET DE CLÔTURE DE COMPTE**

Le deux mille vingt-deux  
 le Vingt-neuf (29) Août à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ minutes ;

**COPIE**

A la requête de **SUNU Bank Togo**, Société Anonyme avec conseil d'Administration au capital de 11 164 032 000 FCFA inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TG-LOM 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble **SUNU BANK**, 23 Avenue Kieber Dadjo, 01, représentée par sa Directrice Générale, Madame **Miriam ADOTEVI**, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de la banque ;

Fait,  
**Nicolas Mo Basile Anani AMEKU/C**  
 Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite ville, 5, Rue Marchal Bagnat Place **ANANI SANKO** Soussigné

Signifié et laissé à :  
**Monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alawenon**, propriétaire de l'établissement LA SYNTHÈSE, demeurant à Lomé et domicilié au centre d'activité dudit Etablissement à Lomé, quartier Médtranawé, BP : 61341, Tél : 90 33 66 64/ 90 18 85 87 où étant et parlant à : *Nous avons pu être avisés au siège de la banque par la directrice générale de la banque conformément à l'article 21 du C.P.C. prononcé à la signification de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 23 février 2022 par affichage à la porte de l'exploit du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN dirigé par le Vice-Président dudit Tribunal et ce suivant, ordonnance n° 2022/01 du 21 Août 2022.*  
 La copie originale de la lettre en date du 23 février 2022 Réf : 0135/SUNU BANK/DG/DE/DRC/2022 ayant pour objet « Notification d'arrêté et de clôture de compte », à laquelle est joint le relevé du compte n°15059060087 commençant par : « Monsieur, Notre Banque a signé avec vous une convention en compte courant le 12 juillet 2012. Nous avons accordé dans le cadre de cette relation d'affaires, un crédit d'un montant de dix millions (10 000 000) de francs CFA remboursable à un taux de douze virgule cinq pour cent (12,5%) l'an hors taxes » et se terminant par « Nous vous prions de noter que, le défaut de toute contestation de l'arrêté du compte effectué par la banque dans les formes ci-dessus indiquées et dans le délai ci-haut imparti, vaudra acceptation du montant du solde arrêté. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée. »

La présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et, je lui ai laissé, étant et parlant comme ci-dessus, copie originale de la lettre de notification d'arrêté et de clôture de compte en date du 23 février 2022 Réf : 0135/SUNU BANK/DG/DE/DRC/2022, copie originale du relevé du compte n° 15059060087 ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : 30.000 FCFA.

Et : (02)  
 - Copie originale de la lettre de notification d'arrêté et de clôture de compte  
 - Copie originale du relevé de compte n° 15059060087

L'Huissier,  


4

④



Monsieur Latévi A. LAWSON-HETCHELY  
Propriétaire-Gérant des établissements LA SYNTHÈSE  
Tél : 90 18 85 87  
Lomé - TOGO

N° 0136 /SUNU Bank/DG/DE/DRC/2022 Lomé, le 28 FEV 2022

**Objet :** Notification d'arrêté et de clôture de compte

Monsieur,

Notre Banque a signé avec vous une convention en compte courant le 12 juillet 2012. Nous avons accordé dans le cadre de cette relation d'affaires, un crédit d'un montant de dix millions (10 000 000) de francs CFA remboursable à un taux de douze virgule cinq pour cent (12,5%) l'an hors taxes.

Vous n'avez pas totalement exécuté vos engagements. Le compte de votre société est ainsi débiteur dans nos livres.

Nous vous avons en conséquence adressé une lettre en date du 02 juin 2017 pour vous informer du déclassement du compte courant des établissements YOKEDAS dont vous êtes propriétaire-gérant dans nos livres.

Nous n'avons enregistré aucune réaction de votre part.

Nous vous rappelons que l'arrêté du compte des établissements YOKEDAS dont vous êtes propriétaire-gérant dans nos livres, révèle une situation débitrice, sauf erreur ou omission, d'un montant de douze millions trois cent quatre mille quatre-vingt-sept (F CFA 12 304 087), sous réserve des intérêts de droit et autre frais à échoir.

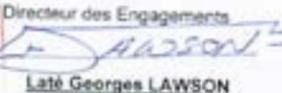
Nous vous invitons à nous faire connaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la réception de la présente, toute contestation du montant arrêté et à nous produire le cas échéant tout justificatif.

Votre contestation doit être formulée par lettre avec accusé de réception ou contre décharge délaissée à la banque.

Nous vous prions de noter que, le défaut de toute contestation de l'arrêté du compte effectué par la banque dans les formes ci-dessus indiquées et dans le délai ci-haut imparti, vaudra acceptation du montant du solde arrêté.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Chief Département Recouvrement & Contentieux :   
Kouidiakalo SONGO

Directeur des Engagements :   
Latévi Georges LAWSON

**SUNU Bank**  
Société Anonyme au capital de 11 164 032 000 F CFA RDCM TO-LOM 2006 B 1428. Agrément N°T-0151-Y. Immatriculé SUNU Bank S.A. 23 Avenue Kéber Dada  
27 BP, 304 Lomé 21. **SWIFT :** SUNUGT33. **NIF :** 1000166644. **Tél. :** (+228) 22 21 04 60 au 22 21 30 47. **Fax :** (+228) 22 21 85 83.  
**Courriel :** togo.bank@sunu-group.com. **Site Internet :** www.sunu-group.com

5

Compte 1234567891 - en FRANC CFA SICAO (SOP)  
Révisé du 01-01-2021 au 31-12-2021 - page 1 / 1

LA SYNTHÈSE  
N° 1 41244 LOMÉ / TEL: 22 21 85 87  
RD DE LA NANA 100 PLAZETTE INTÉ  
LOMÉ  
TOGO

Date	Description	Référence	Debit	Credit	Crédit
	Ancien solde au 31-12-2020			12,304,087	
31.12.21	VIR DU COTE A VOIR	VOITAAET 3019324	20,04,21		
31.12.21	TRANSFERS BANQUE/COMPTABLES (SICAO) CT	32/32/2021	24,12,21		
				22,400	
					12,304,087
	<b>TOTAL des mouvements</b>			22,400	
	<b>Solde au 31-12-2021</b>				12,304,087

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE

6

## Marchés publics

# Le taux de redevance baisse de 1,5% à 0,75% du montant des marchés hors taxes

**Au cours du Conseil des ministres tenu jeudi 25 août à Lomé, un projet de décret fixant le taux, les modalités de recouvrement et d'affectation de la redevance de régulation du système des marchés publics a été adopté. Le taux de redevance connaît ainsi une baisse.**

Il passe donc de 1,5% à 0,75% du montant des marchés hors taxes. La mesure s'inscrit dans la continuité des réformes visant à améliorer le climat des affaires et le cadre normatif de la commande publique. Elle permet de baisser le taux de la redevance des marchés publics. « Cette baisse significative permettra d'alléger le poids des charges des opérateurs économiques et titulaires d'un marché public. Ces redevances

permettront en outre de renforcer les capacités du système des marchés publics et de garantir l'autonomie financière des organes de gestion des marchés publics. Ces ressources aideront à assurer une efficacité de ces organes dans leurs différentes missions », note le communiqué sanctionnant ce Conseil des ministres. Une série de réformes est menée dans le cadre du

renforcement de l'efficacité de la commande publique. Dans ce cadre, un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement

de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a été adopté tout récemment par le gouvernement. L'initiative qui fait suite à l'adoption de

la loi n° 2021-033 relative aux marchés publics et de la loi n° 2021-034 relative aux contrats de partenariat public-privé permet à l'Autorité de régulation des marchés publics de se moderniser pour réguler l'ensemble de la commande publique en République togolaise.

Pour le gouvernement, cette réforme renforce l'autonomie de cette institution et améliore son mode de fonctionnement afin de pouvoir faire face aux défis posés par la régulation de la commande publique notamment la célérité, la transparence et l'efficacité.

**Félix T.**



## Gaz butane

# Le ministère du Commerce veille à l'application des nouveaux prix

**Des agents du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale ont effectué mardi 23 août des contrôles inopinés à certains points de vente de gaz butane. L'objectif est de vérifier l'application des nouveaux prix fixés par le gouvernement.**

La démarche s'inscrit dans le cadre du « renforcement de la surveillance dans les points de vente » et permet de rappeler aux distributeurs certaines mesures dont l'affichage des prix. « Nous leur avons demandé que les prix soient affichés de façon visible

pour les consommateurs pour éviter tout amalgame », a expliqué Comlan Nomadoli Yakpey, secrétaire général du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale. L'initiative permet aussi de rappeler les nouveaux prix

fixés par le gouvernement aux distributeurs. « C'est l'occasion d'appeler les uns et les autres au respect des prix fixés par le gouvernement. Le prix d'1 kg de gaz est à 790 FCFA, la bonbonne de 6kg est à 4 740 FCFA et la bonbonne de 12,5kg à 9 875 kg. Tous les acteurs doivent respecter ces prix. Les consommateurs peuvent appeler le numéro vert 8585 pour dénoncer les pratiques anormales. Les sanctions

vont des amendes jusqu'à la suspension des autorisations ou des agréments donnés à ces sociétés », a précisé Talime Abe, directeur général du Commerce au ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale. Ces contrôles qui se déroulent sur toute l'étendue du territoire interviennent après la revue à la baisse des prix du gaz butane le 19 août dernier à la suite d'une hausse

des cours mondiaux. Ainsi, le gouvernement maintient toujours sa subvention sur le gaz.

Pour rappel, 1 kg de gaz butane est actuellement vendu à 790 FCFA au lieu de 892 FCFA sans la subvention. Le prix de la bouteille de 6 kg revient à 4 740 FCFA au lieu de 5352 et celui de 12,5 kg, 9 875 FCFA contrairement à 11 150 FCFA.

**Félix Tagba**

## Aide-soignant

# Réalités d'un métier noble et complexe

**L'aide-soignant assure l'hygiène et le confort des patients, apportant son soutien aux personnes dépendantes pour toutes les tâches de la vie quotidienne, qu'elles soient hospitalisées dans des services de courte, moyenne ou longue durée ou à domicile. Indispensables au bon fonctionnement des établissements de soins publics ou privés, de jour comme de nuit, en semaine, le week-end et les jours fériés, les aides-soignants exercent dans un rythme de travail alterné, une charge de travail soutenue. A la découverte du métier d'aide-soignant avec ses avantages et ses risques.**

S'appuyer sur des soins relationnels, assurer l'hygiène et le confort des patients, soutenir les personnes dépendantes pour toutes les tâches de la vie quotidienne, qu'elles soient hospitalisées dans des services de courte, moyenne ou longue durée ou à domicile, tel se présente de manière synthétisée, le métier des aides-soignants. Un métier qui, l'imaginaire collectif, est minimisé et marginalisé. Quelle est la réalité ?

### Le quotidien pour le bien-être des autres

L'aide-soignant (e) dispense, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation de la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie des personnes dans le besoin. L'aide-soignant (e) constitue un maillon indispensable de la chaîne des soignants au bénéfice des personnes soignées. L'aide-

à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant (e) participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.



**Aide-soignant, un métier d'homme et de femme**

soignant (e) réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant (e) accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue

Aides-soignants : des fonctions bien définies

L'aide-soignant est un professionnel de santé qui travaille au contact direct des patients. Il exerce généralement sous la responsabilité de l'infirmier, avec des missions bien définies. L'accompagnement du patient : l'aide-soignant accompagne les patients dans les gestes de la vie quotidienne (hygiène corporelle, aide aux déplacements, prise de repas et collation). Dans les cas où la personne est privée de

son autonomie, l'aide-soignant peut être amené à effectuer des tâches ménagères (attention toutefois à ne pas confondre auxiliaire de vie et aide-soignant). Il constitue bien souvent un soutien moral pour

l'impatience innée.

L'empathie : c'est la reconnaissance et la compréhension des sentiments et des émotions d'un autre individu, et aussi, dans un



**Une prise en charge**

certains patients. Les soins limités et la surveillance médicale : l'aide-soignant, en dehors de son rôle d'accompagnement, a une réelle fonction médicale. Il est formé à surveiller l'état des patients et à repérer d'éventuels changements afin de prévenir au plus vite le référent médical. Il peut aussi être amené à contrôler les paramètres vitaux du patient, à vérifier le bon fonctionnement des appareils médicaux, à changer les pansements ou à distribuer les médicaments.

### Les qualités essentielles indispensables pour un aide-soignant

La patience : elle est l'aptitude d'un individu à se maîtriser face à une attente, à rester calme dans une situation de tension ou face à des difficultés, ou encore la qualité de persévérance. La patience est, à travers le monde et les croyances, une qualité essentielle requise pour celui qui aspire à la sagesse. Comme la méditation, la patience s'acquiert et s'exerce. Elle demande un effort de concentration et de maîtrise de soi qui est opposé en général à l'agitation naturelle, à

sens plus général, de ses états non-émotionnels, comme ses croyances. En langage courant, ce phénomène est souvent rendu par l'expression « se mettre à la place de l'autre ». Cette compréhension se produit par un décentrement de la personne (ou de l'animal) et peut mener à des actions liées à la survie du sujet visé par l'empathie, indépendamment, et parfois même au détriment des intérêts du sujet ressentant l'empathie. Dans l'étude des relations interindividuelles, l'empathie est donc différente des notions de sympathie, de compassion, d'altruisme ou de contagion émotionnelle qui peuvent en découler.

Le sens de l'écoute : dans les métiers du social, comme celui d'aide-soignant, l'écoute de l'autre de manière générale, a quelque chose de toujours mystérieux. Elle peut paraître facile, mais ne l'est pas. Elle s'échappe lorsque l'on tente de la saisir, et peut surgir alors qu'on ne l'attend pas. Le premier réflexe, confronté à cette immense inconnue qu'est l'autre, consiste à se raccrocher à ce que l'on possède, soit nos connaissances et références propres. L'écoute n'est pas un outil qui s'acquiert, il faut devenir soi-même l'outil de

l'écoute. À ces conditions il devient possible de la pratiquer véritablement et avec la compétence que demande l'exercice de ces métiers si délicats qui touchent à l'humain.

### Risques et contraintes du métier



*Le métier d'aide-soignant n'est pas qu'africain*

L'aide-soignante travaille toujours en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier. Elle fait par ailleurs partie d'une équipe médicale pluridisciplinaire, regroupant d'autres professionnels de santé (médecins, sages-femmes, etc.), avec lesquels elle doit dialoguer. Debout du matin au soir, un aide-soignant parcourt chaque jour des kilomètres en se déplaçant d'une chambre à l'autre. Le travail est organisé par rotation des équipes (une semaine de jour, une semaine de nuit), selon des horaires contraignants (nuit, week-end, etc.). Lorsqu'elles sont salariées d'un centre d'action communal ou d'un centre de soins associatif, les aides-soignantes travaillent à domicile et effectuent de nombreux déplacements. L'aide-soignant est amené à inhaler de nombreux produits (les désinfectants, les détergents...) et doit se laver les mains très régulièrement afin de se protéger de toute contamination. Moralement, ses conditions d'exercice peuvent être difficiles, car il est confronté au quotidien à la maladie, à la souffrance et à la mort, en particulier s'il travaille auprès de personnes en fin de vie.

### Aides-soignants : le métier à plusieurs branches

Parmi tous les métiers de l'univers médical, la fonction d'aide-soignant est sans aucun

doute le poste le plus au contact des patients. Au quotidien, la proximité avec les personnes permet une meilleure efficacité pour les soins directs et d'hygiène. L'aide-soignant veille au bon confort de chacun, il est aussi une écoute et peut-être plus présent que le reste de l'équipe soignante. C'est

un poste indispensable dans de nombreux établissements où l'aide-soignant peut alors pratiquer son métier de la manière la plus adaptée.

Aide-soignant à l'hôpital ou en clinique : à l'hôpital, comme

direct et permet souvent au reste de l'équipe soignante d'agir au mieux et au plus tôt. C'est un poste qui associe autant l'aspect technique, soin et suivi que l'aspect relationnel et humain. L'aide-soignant est placé directement sous la responsabilité d'un infirmier.

Aide-soignant en maison de repos ou de retraite : dans une maison de retraite, les fonctions de l'aide-soignant sont les mêmes qu'en milieu hospitalier. Mais il permet aussi d'accompagner plus étroitement les personnes qui manquent réellement d'autonomie. La distribution des repas, les soins classiques, s'associent alors à d'autres tâches telles que la stimulation des patients au quotidien ou la prise en charge du corps d'un patient décédé. L'aide-soignant est également un élément clé auprès des familles mais aussi en prenant soin à l'accueil de chacun. Il participe aux activités et animations mais il est aussi là pour accompagner les personnes qui arrivent en fin de vie.

Aide-soignant en crèche ou à l'école : au sein d'une école, l'aide-soignant occupe un poste

d'âges très variables est un autre aspect du métier. Il permet une autre approche de sa fonction et un relationnel privilégié.

Aide-soignant en association ou entreprise : au sein d'une association ou d'un centre de soins communal, l'aide-soignant exerce son métier en dehors d'un cadre hospitalier classique. Il est amené à faire de nombreux trajets chaque jour pour se rendre directement chez les patients sur lesquels il doit veiller. En entreprise, spécialement pour les sociétés d'aide ou de maintien à domicile, l'aide-soignant est très recherché et peut exercer toutes les facettes de son métier auprès des patients dont il est en charge. Il s'agit alors, comme pour une association, de se déplacer chez les personnes pour dispenser les soins.

L'aide-soignant est un maillon essentiel au sein de toutes les équipes médicales, que ce soit en milieu hospitalier, au domicile des patients, auprès des personnes âgées ou au contraire de jeunes enfants. Lorsque ce métier est choisi, chacun peut opter pour un environnement qui lui correspond réellement



*Se regrouper au sein d'un syndicat*

dans une clinique privée, l'aide-soignant fait partie intégrante d'une équipe médicale dynamique et organisée. Souvent, les offres d'emploi d'aide-soignant décrivent ce poste comme une source d'informations précieuse car il est le premier à pouvoir observer toute rémission ou anomalie dans l'état d'une personne hospitalisée. Il est en contact

principalement préventif et de suivi. Le métier sort du cadre hospitalier mais reste autant médical qu'humain. Directement en collaboration avec une auxiliaire puéricultrice, l'aide-soignant assure la prise de température si besoin, aide aux soins des petites blessures du quotidien (pose ou changement de pansements...) Le contact constant avec des enfants

et ainsi se rendre utile de façon optimale.

Restée discrète et qui existe pourtant depuis 2010, la journée internationale des aides-soignants a été initiée par la profession elle-même pour se faire entendre au moins chaque 26 novembre.

**Réalisé par Attipoe Edem Kodjo**

**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE A BAS DE REQUÊTE N°2758/2022 DU 28 JUILLET 2022 A FIN DE DESIGNATION D'ORGANES ET LIEUX D'ANNONCES JUDICIAIRES ET DE PRENOTATION DE TITRE FONCIER**

UN DEUX MIL VINGT-DEUX ET LE *Sept* (12) *juillet*

A la requête de Maître Daniel Ekoué DOSSEH-ADJANON, Notaire à Lomé, 03 Rue Khra, Place Anani SANTOS, Tél : (228) 22 22 53 86/22 21 81 00/90 04 46 90, demeurant et domicilié en ladite Ville ;

Nous Maître Basile Anani AMEKUDJI  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel  
et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé,  
demeurant et domicilié en ladite Ville,  
5, Rue Maréchal Bugeaud Place ANANI SANTOS  
Lomé

Avons signifié et en tête de celle des présentes laisé à :

- Les héritiers, ayants-cause ou ayants-droit de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR, demeurant et domiciliés à Lomé, où être et parlant à : *les héritiers n'ont pas de domicile ni résidence connus par Maître D. E. DOSSEH-ADJANON, Notaire à Lomé, nous avons conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile procédé à la signification de l'ordonnance à bas de requête N° 2758/2022 du 28 juillet 2022 par affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de Première Instance de Lomé, et par insertion dans le journal TOGOMATIN assigné par le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, et ce suivant l'ordonnance susvisée.*

\* Copie certifiée conforme de l'ordonnance N°2758/2022 rendue le 28 Juillet 2022 par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, dont le dispositif est ainsi libellé :

**PAR CES MOTIFS**

- Désignons TOGO-PRESSE, TOGO MATIN, RADIO-LOME et NANA FM puis la Porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé et les murs de l'immeuble sis à KODJOVIAKOPE 617, avenue Duisburg pour respectivement recevoir, publier et diffuser l'annonce judiciaire ci-après :

« Tout héritier, ayant-cause ou ayant-droit de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR décédé à Paris-18<sup>e</sup> [France] le 17 mars 2021 est invité à se présenter près du Notaire Maître DOSSEH-ADJANON, en son Office sis à Lomé lieu dit Fréau Jardin ou 03 rue Khra, Place Anani Santos, pour affaire le concernant, muni d'une pièce d'état civil et d'une carte d'identité, dès connaissance prise des présentes et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2022 »

- Ordonnons, la prénotation du titre foncier numéro 1847 TT Vol. X F° 117 objet d'une promesse de vente ;

- Ordonnons la signification de la présente décision à tout sachant notamment à Maître Folly Gnavo ATTIVI, Avocat au barreau du Togo.

- Disons qu'il nous sera référé.

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT

Et nous leur avons, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de l'ordonnance à bas de requête susvisée ainsi que celle du présent exploit dont le coût est :

L'HUISSIER.

REPUBLICQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
PREMIERE CLASSE DE LOME

LE PRESIDENT.

ORDONNANCE N° 2758 /2022

Nous **Kossi KUTUHUN**  
Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé

Vu la requête qui précède de Maître Daniel E. DOSSEH-ADJANON, Notaire à Lomé sollicitant des mesures en vue d'une part de révéler les héritiers de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR décédé à Paris-18<sup>e</sup> (France) le 17 mars 2021 et d'autre part de sauvegarder les droits et intérêts de Dame DRAVIE-AHIEKPOR épouse d'ALMEIDA bénéficiaire d'une promesse de vente de la part du défunt et portant sur le bien objet du Titre foncier numéro 1847 TT Vol. X F° 117 sis à Lomé, 617, Avenue Duisburg ;

Vu les dispositions des articles 58, 163, 165 et suivants du code de procédure civile et 877, 1589 alinéa 1, 1991 alinéa 2 du code civil puis 310 du nouveau code foncier et domaniale du Togo ;

Attendu que la demande du requérant est fondée ;

Qu'il échet d'y faire droit :

**PAR CES MOTIFS**

- Désignons TOGO-PRESSE, TOGO MATIN, RADIO-LOME et NANA FM puis la Porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé et les murs de l'immeuble sis à KODJOVIAKOPE 617, avenue Duisburg pour respectivement recevoir, publier et diffuser l'annonce judiciaire ci-après :

« Tout héritier, ayant-cause ou ayant-droit de feu Pascal Anoumou KPODAR alias Folly KPODAR décédé à PARIS-18<sup>e</sup> [France] le 17 mars 2021 est invité à se présenter près du Notaire Maître DOSSEH-ADJANON, en son Office sis à Lomé lieu dit Fréau Jardin au 03 rue Khra, Place Anani Santos, pour affaire le concernant, muni d'une pièce d'état civil et d'une carte d'identité, dès connaissance prise des présentes et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2022 »

- Ordonnons, la prénotation du titre foncier numéro 1847 TT Vol. X F° 117 objet d'une promesse de vente ;

- Ordonnons la signification de la présente décision à tout sachant notamment à Maître Folly Gnavo ATTIVI, avocat au barreau du Togo.

Disons qu'il nous en sera référé.

Pour Copie Certifiée Conforme  
Lomé le 10 Août 2022  
Maître Basile Anani AMEKUDJI  
Huissier de Justice

Fait en notre Cabinet au Palais Justice  
A Lomé,  
le 28 JUIL 2022  
le PRÉSIDENT DU TRIBUNAL  
Kossi KUTUHUN

### Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

### Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

#### BIBLIOTHEQUES

- BIBLIOTHEQUE NATIONAL:** Quartier Admi Tel: 22 21 04 10
- CENTRE CULTUREL LOYOLA** Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77
- INSTITU FRANÇAIS DE LOME:** Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65
- LIBRAIRIE**
- GRAIN DE PENSEE:** 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43
- LIBRAIRIE BON PASTEUR:** Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66
- LIBRAIRIE BONNE SEMENCE:** Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août
- LIBRAIRIE STAR:** Quartier Béniglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

#### ESPACES CULTURELS

- CENTRE BRIN DE CHOCOLAT:** Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86
- CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN;** Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16
- CENTRE CULTUREL: LOYOLA;** Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77
- CENTRE ODAYE:** Quartier Hédranawoé Tel: 90 64 80 77
- CENTRE ODAYE:** Quartier Hédranawoé Tel: 22 42 12 07

#### MANNEQUINAT & HÔTESSE

- ALLURE MODE AGENCE;** Tel: 99 22 04 62
- CHALLENGE AGENCE;** Tel: 92 27 91 66

#### SALLE DE CINEMA

- HARMONIE SIGNATURE:** Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55
- CANAL OLYMPIA:** Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52
- CINEMA GREENFIELD:** Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

#### AGENCE DE COMMUNICATION

- AG Partners:** Sise à Cassablanca  
www.couleurafrique.com
- Larry Event Day (LED)**  
Une agence événementielle, Organisation d'événement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration  
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54  
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

#### SUPERS MARCHES A LOME

- CONCORDE:** (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)
- RAMCO:** (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
- LE CHAMPION SUPER MARCHÉ:** (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43
- FRUITS ET LEGUMES**
- MARCHE ABATTOIR:** (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- MARCHE DE GOYI SCORE:** (Juste en face du Super Marché RAMCO)
- PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA:** (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

#### DANSE ET COURS DE ZUMBA

- AFT:** Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
- COURS DE CAPOEIRA:** Salle GYM TONIC.  
Tél: 90 79 79 90
- COURS DE ZUMBA:** HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30
- COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME);** Tél: 90 30 38 75
- CIE CADAM** (Danse traditionnelle africaine);  
Tél: 90 15 39 87
- SALSA** (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

#### AVIATION

- AERO-CLUB DU GOLFE** (Route de l'aéroport)  
Tél: 22 40 04 99

#### COURRIER EXPRESS

- DHL** (Qtier Nyékonakpœ, 15 78; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
- EMS TOGO** (Tél: 22 26 70 51)
- FEDEX** (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
- TOP CHRONO** (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
- SDV EXPRESS** (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

#### OPERATEURS TELEPHONIQUES

- MOOV:** Tél. 22 20 13 20
- TOGO CELLULAIRE:** Tél. 22 22 66 11
- TOGO TELECOM:** Tél. 22 21 47 14

#### SANTE GENERALISTES

- DR CORINNE JOULIN-KARKA;** Tél: 22 23 46 77
- CLINIQUE BIASA;** Tél: 22 21 11 37
- CLINIQUE SAINT-RAPHAËL;** Tél: 22 25 92 77
- CHU TOKOIN;** Tél: 22 21 25 01
- CHU CAMPUS;** Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
- HORLOGE PARLANTE;** Tél: 116
- CLINIQUE UNIDIAL** spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat  
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

#### OU MANGER ET DORMIR A LOME?

- RESTAURANT LE TABLIER** (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)  
Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80
- HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »** Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30
- HÔTEL BALKAN** (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63
- LE MERLOT** (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

#### MUSCULATION ET MASSAGE

- Le NAUTILUS-FITNESS:** HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »  
Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
- BODYBUILDING-CLUB** (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72
- GYM CENTER** (Qtier Nyékonakpœ, Avenue Joseph Strauss);  
Tél: 90 04 76 60
- GYM FIL «O» PARC** (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28
- GYM GHIS PALACE** (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

## Littérature

## Des cheveux et des ongles, le long chant rituel de Patron Henekou

Contrairement au précédent recueil, *Souffles d'outre-cœur* (2017), *Des cheveux et des ongles* se caractérise par une plus grande effusion de mots. Les poèmes sont généralement plus épais, plus longs alors qu'ils étaient relativement courts dans le second, marqués au sceau de l'émiettement, de l'éclatement et de la distorsion mentale. Dans l'un comme dans l'autre recueil cependant, la motivation du poète est restée la même : faire une poésie de l'audace et de la provocation qui tranche avec la tendance surréaliste du vingtième siècle.



Chaque recueil de Patron Henekou peut se définir sans risque de se tromper comme un laboratoire de création et de tentations. Le poète y révèle son impuissance face au démon qui pousse à chercher constamment à faire quelque chose de nouveau. *Des cheveux et des ongles* est ainsi une nouvelle manifestation de cette tendance à violer les mots pour les pousser à une parturition inévitablement douloureuse. Si dans *Souffles d'outre-cœur*, le poète a fait apparaître des séquences de

dialogue dans des poèmes, c'est une interview qu'il propose dans *Des cheveux et des ongles*. Dans le poème au titre vertigineux « 2071 : Conversation avec Anselme Sinandare, alors un élève de douze ans, tué par balle lors 'une manifestation d'élèves à Mango », Patron Henekou fait parler le jeune martyr sous la forme d'un entretien de presse. Deux questions typographiées en italique et deux réponses en caractères ordinaires : Interview poétisée, faut-il dire peut-être. L'audace et la provocation

se lisent également à travers la présence de ce qu'on appelle « prolepse » en narratologie. Dans le poème « 2081 : Anselme Sinandare a 80 ans », il s'inscrit en 2081, soit une projection de 60 ans dans le futur par rapport à l'année de parution du recueil. « Aujourd'hui, Anselme Sinandare a 80 ans/ Cet enfant tué au nord du Togo par des éléments des forces armées de son pays qui devraient être son refuge, devient un symbole : notre symbole d'une armée africaine qui a redéfini ses rêves. Oui, oui !

Ses rêves. », écrit-il. Avec une projection de 10 ans de moins, le poème « 2071 : Conversation avec Anselme Sinandare, alors un élève de douze ans, tué par balle lors 'une manifestation d'élèves à Mango » répond à la même dynamique. En outre, le titre de la troisième partie du recueil est tout à fait singulier. « Je suis archive de ce qui vient » dévoile une antithèse à travers l'opposition entre le terme « archive » et l'expression « ce qui vient ». L'un renvoie au passé tandis que l'autre suggère le futur ; cela traduit le choix de forcer une juxtaposition analepse-analepse.

## Ritualisation

L'analyse du recueil permet de se rendre compte que le poète a tracé un fil rouge qui relie le titre à la majorité des poèmes. Ce fil rouge se décrit comme une chaîne d'éléments culturels et sociologiques fixant le rapport de l'homme à la mort. Dans certains poèmes du recueil, il se lit un ensemble d'attitudes et de pensées attachées à un certain rituel funéraire.

Le titre du recueil est ainsi la transcription littéraire d'un rituel funéraire spécifique à certaines cultures endogènes de la côte du Golfe de Guinée. Chez les Ewe du Togo notamment, les cheveux et les ongles sont les meilleures représentations de l'être humain décédé. Chez ce peuple, enterrer les ongles et les cheveux d'un défunt correspond exactement à enterrer tout le cadavre. Cheveux et ongles sont ainsi des éléments du corps humain chargés d'autant de radiations spirituelles et métaphysiques que le corps humain vivant lui-même. Des cheveux et des ongles semble ainsi mû par la mise en scène de ce rituel.

« Cher Tuta/Aujourd'hui encore/ Mes yeux se mouillent en souvenir de ton nom./ Je t'en fais la confiance à travers les vents de ce soir:/ Je n'avais jamais pleuré autant de toute ma vie ;/ Mes larmes étaient ruisseaux en saison favorable », écrit Patron Henekou dans « II. Des cheveux et des ongles ». Cet extrait signale la présence d'un mort à qui l'on écrit ces vers pour témoigner de la douleur et de l'insoutenable souffrance engendrées par sa disparition. Beaucoup de poèmes du recueil affichent le visage d'un chant de requiem ou d'une oraison funèbre.

Cette ritualisation du recueil

se manifeste davantage par la présence remarquable de faits historiques impliquant des défunts, célèbres ou anonymes. On peut évoquer à juste titre tous ces poèmes renvoyant à l'immigration clandestine et à ses drames : « Sous le soleil endeuilé de Zarzis » (ce poème ouvre d'ailleurs le recueil), « Sur le lit des Sargasses » ; à des drames politiques :

« Bè, les enfants martyrs », « Sur les plages endurcies », « 2081 : Anselme Sinandare a 80 ans », « 2071 : Conversation avec Anselme Sinandare, alors un élève de douze ans, tué par balle lors d'une manifestation d'élèves à Mango ».

Il n'y a pas de rituel sans chant. C'est ainsi que le recueil est serti de segments chantés ou d'indices suggérant le fait. Des titres de poèmes tels « Le chant des cigales », « Requiem 2 : Le chant de la sentinelle » matérialisent la composante chant du rituel. De plus, plusieurs poèmes du recueil se présentent comme des sérénades enthousiastes où des personnages chantent l'amour et l'affection ressentis pour un tiers. C'est le cas de « Ton sourire est un fleuve » sous-titré « Pour Karina, de la part de Bill », « Je veux devenir », « Tu es ce que la vie donne », « Ton sourire est une amande ». Par-dessus tout, le rapport entre le rituel, funéraire, et le chant est induit par des paroles d'un chant d'Elom 20ce, chanteur et activiste togolais.

En langue éwé, ces paroles sont plaxées en exerque au poème « II. Des cheveux et des ongles » sous-titré « En mémoire de Kodjo dit Tuta ». Elles disent le lien intrinsèque entre l'Être et le savoir, elles disent que l'être humain n'est que cheveux et ongles :

« Nu ke wo nya ye wo nyi e ! Nu ke won yi o ? / Eda kple fesu ! Eda kple fesu ! / Eda kple fesu ! Eda kple fesu ! » / Eda, Eda, Eda kple fesu ! ».

Publié en 2021 aux éditions Continents à Lomé, *Des cheveux et des ongles* est une œuvre aboutie. Patron Henekou a encore une fois laissé libre cours à son jeu favori : prendre en otage les mots et les forcer à cracher plus qu'il ne faut. Il a l'art de l'expression déroutante, du style iconoclaste et de la plume pourfendeuse.

**Une contribution de Kodjo Avuletey**

## Santé et bien-être

## Les grandes pratiques de la médecine alternative à expérimenter

Plusieurs pratiques ont fait leurs preuves tout au long de l'histoire en matière de promotion de la santé et du bien-être. Certaines d'entre elles sont liées à des rites religieux. Allons à leur découverte et voir comment elles peuvent aider à aller mieux lorsque la santé décline, ou à prévenir diverses maladies.



La contemplation

## Les sept principes de la sagesse

Choyer sa vie intérieure : des émotions, des pensées et des croyances nous traversent en permanence. Ce bouillonnement interne nous bouscule, mais il est aussi utile. En apprenant à l'écouter et à l'accepter, on renforce nos défenses et on relativise les difficultés de la vie.

Donner un sens à sa vie : une existence terne, sans objectif bien défini, laisse le champ libre à la dépression et à d'autres maladies. À l'inverse, se donner un but, cultiver ses centres d'intérêt, nous en protège. Les personnes qui ont « la foi », quelle que soit leur forme (religieuse, artistique, sociale...), vivent mieux et plus longtemps.

Garder son optimisme : les personnes optimistes ont une meilleure espérance de vie et sont mieux protégées contre la maladie d'Alzheimer. Des études ont prouvé les bienfaits de la pensée positive.

Parler à soi et aux autres : dans toutes les cultures, la parole est encouragée. Confier ses soucis permet d'alléger son fardeau, c'est le principe de la confession. On peut aussi noter ses préoccupations dans un journal ou les verbaliser à haute voix : les énoncer peut faire du bien.

Apprendre à se reposer : la plupart des religions instaurent un jour de repos hebdomadaire. Trop souvent, nous en profitons pour rattraper le retard accumulé sur le plan domestique ou professionnel. Or, ce repos est indispensable à l'organisme pour récupérer. Il faut s'accorder du temps pour

lâcher prise, prendre du recul. Bâtir sa propre santé : les médecines traditionnelles visent davantage à prévenir les maladies qu'à les guérir. Notre mode de vie actuel nous éloigne de ces pratiques. Or, notre santé dépend avant tout de nos comportements, l'essentiel étant de se nourrir sainement, d'éviter les substances toxiques (alcool, tabac...) et de pratiquer une activité physique régulière.

Maîtriser son alimentation : nombre de médecines traditionnelles et de religions prônent la sobriété, notamment au niveau alimentaire. De nombreuses études ont montré qu'une certaine restriction calorique permet d'allonger l'espérance de vie. Les périodes de jeûne, à condition d'y recourir prudemment, y contribuent.

## La prière peut faire du bien au cerveau

« On peut verbaliser sa gratitude en listant les bons moments de la journée, les objectifs qui nous tiennent à cœur. Beaucoup de personnes aiment l'histoire des deux casseurs de cailloux. Le premier est exténué. L'autre est en pleine forme. Quand on lui demande ce qu'il fait, il répond qu'il casse des cailloux pour bâtir une cathédrale. Le sens que l'on donne à ses actions change tout. L'essentiel, c'est de concentrer toute son énergie pour chercher où se situe notre disque dur, autrement dit ce qui nous permet de nous réaliser ».

## Le pèlerinage peut être bénéfique pour le bien-être

« Le pèlerinage correspond à une envie d'élargir son

univers spirituel, physique et sa relation aux autres. Marcher, c'est aussi l'occasion de se nourrir de façon frugale. Il faut bien se préparer à un pèlerinage, non seulement sur le plan physique mais aussi mental. Par exemple un individu d'origine grecque a décidé de marcher jusqu'au village de ses grands-parents. Il a inventé son propre pèlerinage, à la rencontre de ses origines »

## La contemplation peut aider à aller mieux



La marche méditative

Le beau nous fait du bien. Certains trouvent l'apaisement dans la contemplation d'images saintes. Pour d'autres, ce sera un paysage ou un tableau. Sur cette base, des médecins canadiens ont, en 2018, instauré des prescriptions muséales. Des patients souffrant de problèmes de santé physique ou mentales (anorexie-boulimie, autisme, Alzheimer...) bénéficient ainsi de visites gratuites au musée des Beaux-Arts de Montréal. En France, des expériences similaires ont été menées en installant des reproductions d'œuvres du musée du Louvre dans des chambres d'hôpital,

avec pour effet une baisse de l'anxiété et de la dépression chez les malades. « La contemplation a des effets apaisants immédiats. Mais il n'y a pas d'images identiques pour tout le monde. À chacun de définir celles qui lui conviennent le mieux. Chez certaines personnes, la contemplation d'un petit coin de ciel bleu leur suffit pour aller mieux ».

## Le toucher peut apaiser

L'imposition des mains tient une place considérable dans de nombreux rituels du monde entier. On leur attribue le pouvoir de transmettre une énergie ou de sublimer les défenses de l'organisme. Originaire du Japon, le shiatsu vise à rétablir l'équilibre entre le corps et l'esprit. Beaucoup d'études scientifiques évoquent cette pratique. « Essayez cet exercice d'auto-shiatsu. Le soir, allongé dans votre lit, placez vos paumes bien à plat sur la zone du corps que vous jugez la plus sensible ou douloureuse. Une fois vos mains à plat et se touchant presque, concentrez-vous sur votre respiration et faites le vide dans votre esprit. Ne pensez plus qu'à l'énergie et à la chaleur qui se dégagent de vos paumes. Vous êtes libre de fixer la durée de cette expérience : cela peut aller de

périnée. En demandant un effort particulier, puisqu'il faut tenir le plus longtemps possible, elle renforce aussi le mental. Ainsi, les Hadza tombent rarement malades. Ils sont peu touchés par la constipation, les cancers digestifs, l'obésité et les maladies cardiovasculaires. Cette position accroupie équivaut à un « repos actif ». Un atout lorsqu'on sait que la sédentarité (rester assis plus de huit heures par jour) augmente les risques de décès d'origine cardiovasculaire, de maladies coronariennes, de syndrome métabolique, de diabète de type 2 et de cancer.

## La marche active et méditative peut préserver notre santé

En médecine ayurvédique, il est recommandé de marcher le matin, le plus tôt possible. La journée commence ainsi dans la sérénité. En profitant de la lumière du jour, on fait le plein de vitamine D qui aide à renforcer ses os et son système immunitaire. Par ailleurs, les rayons lumineux déclenchent, en frappant la rétine, des signaux indispensables à la régulation de l'appétit et du rythme veille/sommeil.

« Il est très important de marcher en ayant un but et de se concentrer pour aller plus vite. L'important, c'est la rapidité, la concentration et la continuité. L'idéal, c'est de ne pas s'arrêter pendant au moins 40 minutes. Au bout de 20 minutes, l'organisme libère 1 400 molécules protectrices qui diminuent de 40 % le risque de cancer, de maladie d'Alzheimer et de maladies cardiovasculaires ».

## La marche égyptienne pour un meilleur équilibre

Les hiéroglyphes nous montrent des personnages dans des postures étranges, dont s'inspire le yoga égyptien. Le spécialiste vous propose cet exercice : « Placez vos bras le long du corps et serrez les poings. Levez une jambe à angle droit en inspirant à fond. Maintenez cette position cinq secondes, puis posez le pied devant vous, le talon touchant le gros orteil du pied d'appui. En effectuant dix pas par jour, vous renforcerez durablement votre équilibre ».

**Edem Dadzie**  
Expert : Dr Frédéric Saldmann, cardiologue et nutritionniste

## La position accroupie peut aider à prévenir les maladies

En Tanzanie, la tribu des Hadza passe 20% de son temps en position accroupie. Cette posture fait travailler les cuisses, les fesses et le



## PREPARONS L'AVENIR DE NOS ENFANTS



\* Offre soumise à conditions

oxy Conseil

**- prêt Scolaire** **TAUX 0%**  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 OCTOBRE 2022



**La Banque Autrement**  
<https://togo.coris.bank>

